

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12/10/2023

Date de convocation : 06/10/2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Marie Agnès FAYOLLE, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD,

N° 02.10.23

**OBJET : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES
PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE PAR ENEDIS POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire indique que la redevance due à la commune pour l'année 2023 s'élève à 234 € selon le calcul suivant :

La revalorisation de 2022 est égale à 1.5309

Soir PR (Plafond de redevance) : $153 \times 1.5309 = 234.2277$ € arrondis à 234 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

1°- ACCEPTE le montant de cette redevance pour l'année 2023

2°- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire à ENEDIS pour cette redevance, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND